



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 084-218400554-20231221-64122023-DE

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT, Jean Marie POUWELS Patrick POUDEVIGNE

Pouvoirs :

Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE à Dominique MAIRE, Marc MUSCAT à Gilbert CHAZAL

Absent(e)s excusés : Marie VITALI,

Date de convocation : 15 décembre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

DEL 64-2023 : DEMANDE D'UNE DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – Projet de rénovation thermique et énergétique de l'école « Les Javones »

Le projet de rénovation thermique et énergétique de l'école « Les Javones » a été estimée 703 515 € HT (comprenant la maîtrise d'œuvre, les études complémentaires et les travaux) Monsieur le Maire propose de saisir l'Etat pour une demande de dotation à l'investissement local.

Le plan de financement s'établirait ainsi qui suit :

Région FRAT	200 000 € HT
DSIL	129 526 € HT
Fond vert	233 285.57 € HT
Autofinancement	140 703,43 € HT

Ces montants sont estimatifs. Monsieur le Maire demande la possibilité de modifier le montant demandé suivant l'évolution du projet et du montant de subvention obtenu.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la demande de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour un montant minimum de 129 526 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier le montant demandé suivant les accords de subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

DEL 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20231221-64122023-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL64-2023

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Secrétaire de séance
Lydie AMEVET

Le Maire

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.